

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES DU FINISTERE

- Un service spécialisé de l'Education Nationale chargé de mettre en œuvre la politique sociale en faveur des élèves définie par le ministère, le rectorat et la DSDEN

- Des assistantes sociales diplômées d'état recrutées par voie de concours
- Sous la responsabilité d'une Conseillère Technique Départementale auprès de la Directrice académique

- Trois bassins coordonnés par trois conseillères techniques : Brest/Landerneau, Quimper et Morlaix/Carhaix

25 ETP (équivalents temps plein dont 1 mis à disposition de la MDPH)
 assistantes sociales et CT coordinatrices + 1 CTD

1 secrétaire départementale basée à la DSDEN



Le SSFE intervient sur les 89 établissements publics du second degré et en priorité les collèges (en particulier, REP, ruralité, SEGPA, ULIS, UPE2A, Dispositif Relais, internat), les Lycées Professionnels et l'EREA.

Les missions du SSFE sont définies par la circulaire du 22 mars 2017 et s'inscrivent dans une prévention globale en faveur des élèves,

Le SSFE concourt à l'égalité des chances, à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Les missions du SSFE sont les suivantes :

- Prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage,
- Contribution à la protection de l'enfance et des mineurs en danger,
- Amélioration du climat scolaire et prévention des violences ainsi que du harcèlement sous toutes leurs formes,
- Accès aux droits,
- Education à la santé et à la citoyenneté,
- Inclusion des élèves en situation de handicap,
- Soutien à la parentalité,
- Participation à la formation initiale et continue des étudiants.

L'assistante sociale de l'Education Nationale :

- Une interlocutrice privilégiée pour tous les élèves et pour les familles,
- Une conseillère technique sociale pour les établissements,
- Un membre de l'équipe éducative.



Afin de réaliser ses missions, l'assistante sociale travaille en équipe avec :

- Les personnels de direction,
- Les services de vie scolaire,
- L'infirmière et le médecin scolaires,
- Le psychologue de l'Education Nationale,
- Les enseignants,
- Le service gestionnaire...



Les assistantes sociales de l'Education Nationale ont un rôle d'accueil, d'écoute, d'évaluation, d'information et d'orientation. Elles œuvrent par cette approche globale à l'amélioration de la qualité de vie des élèves au plan social, familial, sanitaire, économique, culturel... Elles accompagnent les élèves dans la construction de leurs parcours.

L'ASI et l'ISIC sont des outils qu'elles utilisent :

- Entretiens individuels avec les élèves et leurs familles
- Actions collectives envers des groupes d'élèves et des parents (prévention, estime de soi, climat scolaire, harcèlement ...).

Elles ont aussi des tâches administratives, de bureautique et de rédaction.

Elles participent:

Dans les EPLE:

- Cellule de veille et GPDS (Groupe
 - Prévention Décrochage Scolaire)
- Commission de fonds social
- Equipe éducative
- Commission éducative
- Equipe de Suivi de la Scolarisation
- Comité d'Education Santé Citoyenneté Environnement
- Conseil de discipline (à la demande de la famille ou invitée par la direction)
- Conseil de classe...



Au sein de l'institution :

- Cellule ressource (DSDEN)
- CLSA (Scolarisation alternative)
- FOQUALE
- CDOEA
- Gestion Situations Traumatisantes

<u>En partenariat</u>: - Synthèses, entretiens communs (CDAS, ITEP, DEMOS ...)

- Groupe de Ressources Local (GRL)
- Divers groupes de travail inter-partenariaux (ex. réseau prévention suicide, DRE, REAAP, groupe laïcité, ...)



Le SSFE a un rôle d'interface entre l'école, la famille et les partenaires qui interviennent auprès du jeune (Conseil Départemental, hôpital, justice, secteur associatif, ...)



Les 3 modalités d'intervention du SSFE :

- Présence régulière : ce temps de présence recoupe, entre autre, les interventions psychosociales auprès des élèves dont les difficultés sociales pourraient compromettre leur scolarité ou leur bien-être, la participation aux commissions de suivi, aux commissions de fonds sociaux, aux CESC, aux actions collectives à thématiques sociales ainsi que les conseils techniques auprès des équipes.

- **Présence régulière modulée** : Selon le flux du travail et les situations à traiter. Ce temps de présence recoupe, entre autre, les interventions psychosociales auprès des élèves dont les difficultés sociales pourraient compromettre leur scolarité ou leur bien-être, la participation aux commissions de suivi, aux commissions de fonds sociaux ainsi que les conseils techniques aux équipes.



- Intervention ponctuelle: Les interventions se limitent à la protection de l'enfance (violences sexuelles, maltraitances, carences éducatives...), à l'absentéisme, au décrochage scolaire grave et aux situations d'urgence (Tentative de suicide, violence, harcèlement...). Dans ce mode de fonctionnement, le service social n'assurera ni la prise en charge ni le suivi des fonds sociaux.

Organisation du SSFE dans le cadre des différentes modalités d'intervention

Chaque assistante sociale, intervenant en « présence régulière ou présence régulière modulée », a un secteur composé de plusieurs établissements scolaires, au sein desquels elle effectue des temps de présence fixés par la Conseillère Technique Départementale.

Cependant, il lui est possible d'ajuster son emploi du temps en fonction des priorités du service et de son secteur.

Les AS peuvent être amenées à intervenir dans d'autres établissements scolaires de leur bassin, à la demande du CT coordinateur, pour une situation d'urgence, nécessitant une évaluation rapide (intervention ponctuelle)

DSDEN29

Service Social en Faveur des Elèves du Finistère 1 boulevard du Finistère CS 45033 – 29558 QUIMPER cedex 9

Secrétariat: Pascale LE GOUE Tél. 02.98.98.98.16.

ce.asselev29@ac-rennes.fr

Conseillère Technique Départementale

Jocelyne SICARD-CRAS Tél. 02.98.98.99.06.

Jocelyne.Sicard-Cras@ac-rennes.fr

Conseillères Techniques Coordinatrices

BREST: Sophie SAINT-JALMES
Tél. 02.98.80.88.24 (secrétariat)
sophie.le-loc-h@ac-rennes.fr

MORLAIX : Pascale LAPORTE Tél. 02.98.81.77.94 pascale.laporte@ac-rennes.fr

QUIMPER: Anne LAVEANT-PETIT Tél. 02.98.98.99.08 anne.laveant-petit@ac-rennes.fr



Référentes Harcèlement Finistère

Jocelyne SICARD-CRAS
Tél. 02.98.98.99.06.
Jocelyne.Sicard-Cras@ac-rennes.fr

Anne LAVEANT-PETIT
Tél. 02.98.98.99.08.
Anne.Laveant-Petit@ac-rennes.fr